Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Bilan de la saison estivale 2026 : 24 écogardes du Parc naturel régional du Mont-Ventoux



Un bilan de l'efficacité des écogardes du Parc naturel régional (PNR) du Mont-Ventoux a été fait à l'Office de tourisme intercommunal (OTI) à Carpentras. Tous les acteurs gravitant autour du PNR étaient présents. Chacun a pu se rendre compte de l'efficacité de ces écogardes dans de nombreux domaines, notamment les incendies.

Jacqueline Bouyac, présidente du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, a présenté le bilan de la saison

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

des écogardes. Autour d'elle se trouvaient plusieurs maires ainsi que les partenaires de la défense des forêts contre l'incendie (DDT, ONF, SDIS, CCFF) et les acteurs de la promotion touristique du territoire. Jacqueline Bouyac a salué l'investissement des 24 jeunes écogardes. « Dans un contexte où le risque incendie était omniprésent et ne concernait pas uniquement l'arc méditerranéen, notre territoire a une nouvelle fois été épargné par les grands feux. C'est évidemment un soulagement pour l'ensemble des habitants, des visiteurs et des acteurs du territoire. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard. Il est avant tout le résultat d'un travail collectif, d'une vigilance de chaque instant et d'une mobilisation exemplaire de tous ceux qui œuvrent quotidiennement à la préservation de nos forêts et de nos espaces naturels. Ils sont nombreux, à commencer par les services de l'Etat et les pompiers du SDIS de Vaucluse », a relaté au public la présidente.



Le bilan avait lieu à l'OTI de Carpentras. ©Olivier Muselet / L'Echo du Mardi

Une adaptation au changement climatique

Jacqueline Bouyac a également insisté sur la nécessité de continuer à adapter la gestion de nos espaces naturels aux réalités du changement climatique. Les épisodes de canicule de plus en plus fréquents

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

renforcent l'attractivité des sites de fraîcheur, qu'il s'agisse des cours d'eau, des plans d'eau ou encore du sommet du Mont Ventoux. Cette évolution des usages oblige le PNR collectivement à repenser l'accueil du public, l'information des visiteurs et l'adaptation de ses aménagements afin de préserver à la fois la qualité de l'expérience offerte et la richesse exceptionnelle des patrimoines naturels.

Organisation et périmètre d'action

La Garde régionale forestière (GRF) est initiée et financée par la Région Sud, avec une contribution du Département de Vaucluse pour le sommet du Ventoux. Le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'associe à celui du Mont-Ventoux pour les gorges du Toulourenc, afin de maintenir une présence renforcée sur ce site très fréquenté.



Le PNR propose sur divers endroits des actions de sensibilisation autour de la nature. ©Olivier Muselet / L'Echo du Mardi

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Les missions des écogardes

Il existe quatre missions principales : surveiller, informer et sensibiliser au risque incendie à la réglementation, interdire l'accès au massif en cas de risque rouge et relayer les infractions repris des agents assermentés. De plus, cinq missions secondaires sont également remplies par ces jeunes écogardes : démonter les foyers de feu, barrages en rivières et les empilements de pierres, recenser et relever, ramasser les déchets, aider les personnes en difficulté et faire découvrir.

Les chiffres clefs
– 24 écogardes soit 7 119 heures de patrouille cumulées
– 66 292 personnes sensibilisées
– Présence sur 7 marchés hebdomadaires et 11 fêtes de village, avec plus de 10 000 personnes sensibilisées
– 77 foyers de feux (éteints) détruits
– 661 empilements de pierre détruits
– 1 045 barrages détruits

250 jeunes sillonnent les espaces naturels de la Région Sud cet été pour faire de la prévention

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Comme chaque année, de nombreux jeunes âgés de 18 à 25 ans intègrent la Garde régionale forestière pour surveiller les départs de feu et faire de la prévention auprès des publics.

Créée en 2018 par la Région Sud, la Garde régionale forestière a pris ses fonctions dès le 1er juin au cœur des espaces naturels du territoire afin de sensibiliser les habitants et visiteurs aux bons comportements à adopter pour protéger les massifs et forêts. En Vaucluse, ce sont une cinquantaine d'écogardes qui veillent au grain sur les territoires du Ventoux, du Luberon, mais aussi du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Pour faire la meilleure prévention, les gardes ont bénéficié d'une semaine de formation dans le but d'approfondir leurs connaissances des forêts et de ses acteurs, de la règlementation et des moyens de lutte contre les incendies, mais aussi pour savoir davantage au niveau de la communication, la cartographie ou encore du secourisme.

> **« Chaque été, la Garde Régionale Forestière contribue à la prévention du risque incendie dans nos espaces naturels. »**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

La Région Sud

Créée dans le cadre du plan régional ‘Guerre du Feu’, la Garde régionale forestière a trois principales missions : sensibiliser les habitants et les visiteurs aux risques d’incendie et aux bons comportements à adopter en forêt, renforcer les actions de prévention, d’information et de surveillance durant la période estivale, et appuyer les dispositifs existants de surveillance des massifs forestiers.

250 gardes seront mobilisés jusqu’en septembre, sur 21 collectivités du territoire régional :
– Pays de Sorgues et Les Monts du Vaucluse,
– Grand Site Sainte-Victoire,
– Parc Naturel Régional du Luberon,
– Parc Naturel Régional des Alpilles,
– Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume,
– Parc Naturel Régional du Verdon,
– Parc Naturel Régional des Préalpes,
– Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux,
– Parc Naturel Régional de Camargue,
– Parc Naturel Régional des Baronnies,
– Parc Naturel Régional du Queyras,
– Parc National de Port-Cros,
– Parc National des Calanques,
– Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures,
– Commune d’Allauch,
– Bataillon des marins-pompiers de Marseille,
– Commune de Roquebrune-sur-Argens,
– Syndicat mixte du massif de l’Estérel,
– Communauté de Communes Alpes d’Azur,
– Parc National du Mercantour,
– Office National des Forêts (ONF) : site des Iles de Lérins.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

20 gardes forestiers veillent sur les massifs du Luberon cet été



La Garde régionale forestière du Luberon a pris ses fonctions pour l'été. Cette année, ils sont 20 à surveiller les massifs forestiers du territoire et sensibiliser le public au risque incendie.

Le 9 juillet dernier, Jean Aillaud, conseiller régional de la Région Sud, Dominique Santoni, présidente du Parc naturel régional du Luberon, et Gérard Daudet, maire de Cavaillon et président de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, ont lancé la campagne 2025 de la Garde régionale forestière du Luberon.

Créée par la Région Sud en 2018 dans le cadre du Plan climat, cette garde composée de plus de 250 jeunes étalés sur tout le territoire régional permet d'assurer un moyen humain de surveillance et d'information sur la prévention des feux de forêts. Cette année dans le Luberon, ils sont 20 jeunes entre 18 et 25 ans à être mobilisés depuis le 23 juin et jusqu'au 31 août.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

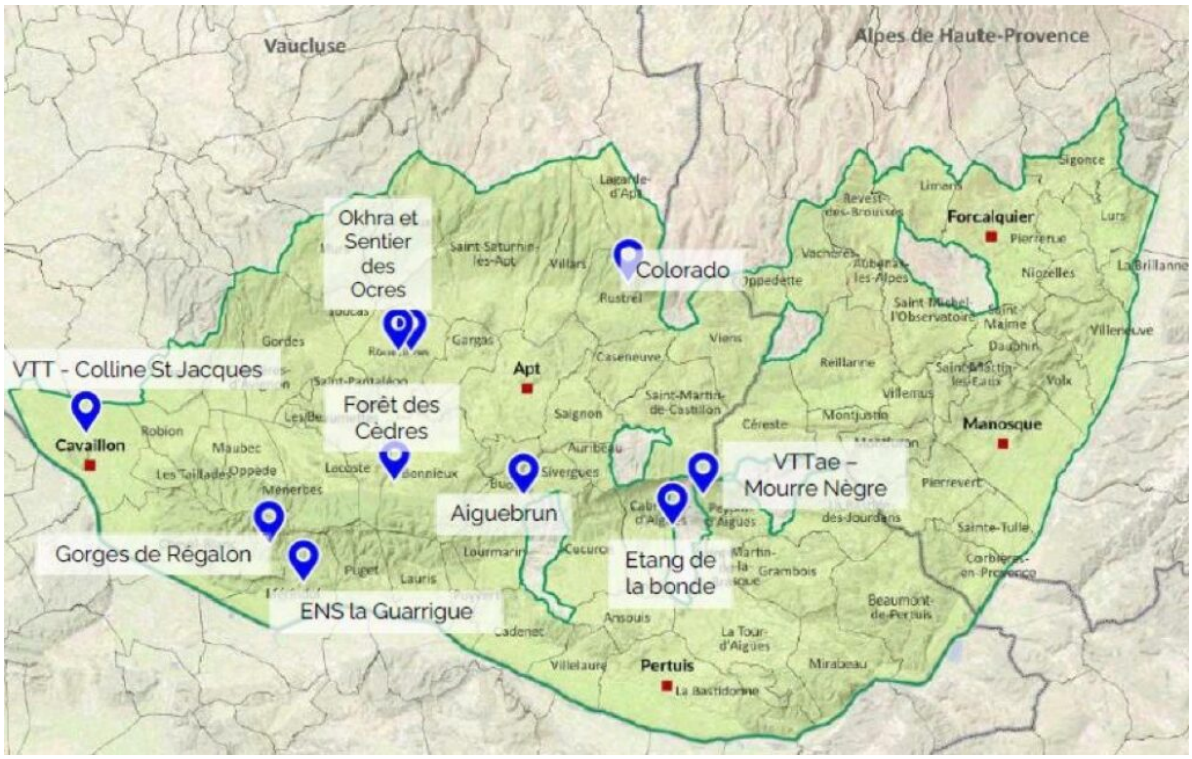
Ecrit par le 7 novembre 2026

Pour permettre cette mobilisation, un budget prévisionnel de 147 012€ a été établi, financé par le Conseil régional à 80% et par le Parc naturel régional du Luberon, avec le soutien de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, la communauté de communes Pays d'Apt Luberon et la communauté territoriale du Sud Luberon.

Surveillance et sensibilisation

Avec les récents départs de feu sur le territoire vauclusien et les incendies dévastateurs qui ont brûlé des centaines d'hectares dans les Bouches-du-Rhône dernièrement, la Région Sud prouve au travers de sa garde régionale forestière l'importance de la sensibilisation auprès du public.

En plus d'avoir été formés pour repérer un départ de feu et pouvoir relayer l'alerte, les gardes participent activement à la sensibilisation sur le bon comportement des visiteurs en milieu naturel. Les gardes sont déployés à l'entrée des sites naturels les plus fréquentés du territoire : la colline Saint-Jacques à Cavaillon, les Gorges de Régalon, l'space naturel sensible de la Garrigue à Mérindol, la forêt des cèdres du Petit Luberon, le vallon de l'Aiguebrun, le Colorado provençal à Rustrel, l'écomusée Ôkhra et le sentier des ocres à Roussillon, le Mourre Nègre dans le Sud Luberon ainsi que l'étang de la Bonde.



©PNR du Luberon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

7 600 heures de patrouille effectuées par les écogardes du Ventoux cet été



Les écogardes, qui ont sillonné plusieurs territoires du Parc naturel du Mont-Ventoux depuis mi-juin afin de limiter le risque incendie et sensibiliser les usagers et visiteurs des espaces naturels aux bons comportements, terminent leur saison avec un très beau bilan, dont aucun incendie à déplorer.

« Il est des soulagements que l'on aime répéter, celui de ne pas avoir eu d'incendie dans notre territoire en fait partie », a déclaré Jacqueline Bouyac, présidente du PNR Mont-Ventoux. Cet été, 24 écogardes ont été missionnés pour surveiller, informer, sensibiliser au risque incendie et aux comportements adaptés en espace naturel, assurer l'interdiction d'accès aux massifs lors des journées en alerte rouge, mais aussi relayer les infractions auprès des agents assermentés.

Les écogardes pouvaient également être amenés à démonter les foyers de feu, les barrages en rivière, les empilements de pierres, à recenser et relever des observations naturalistes ou le suivi de fréquentation, à ramasser les déchets au quotidien, à aider les personnes en difficulté et à faire découvrir le territoire et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

ses activités.

Neuf sites de patrouille

En tout, ce sont neuf sites, qui font tout autant la beauté du territoire que sa fragilité, qui ont été surveillés. Il s'agit des Gorges du Toulourenc (Malaucène, Mollans et Saint-Léger-du-Ventoux), du Lac du Paty (Caromb), le Lac de Salettes et les Ocres (Mormoiron), les Gorges de la Nesque Est (Monieux), les Gorges de la Nesque Ouest et la Combe de l'Ermitage (Méthamis et Villes-sur-Auzon), les Dentelles de Montmirail (Beaumes-de-Venise, Gigondas, Lafare…), Pérégrine et les Combes de Venasque (Venasque), le sommet du Ventoux et les Demoiselles Coiffées (Bédoin), ainsi que le Pont d'Entrechaux.

La plupart de ces sites sont très fréquentés en été, que ce soit par les familles, les randonneurs, les touristes, comme les locaux. Certains voient une attention et un respect particuliers de la part des visiteurs, comme les Dentelles de Montmirail. D'autres doivent faire face au nombreux dépôts de déchets mais aussi à la présence de nombreux fumeurs qui jettent leur cigarette dans la nature, comme Pérégrine et les Combes de Venasque, le Lac du Paty, les Gorges de la Nesque Ouest, ou encore le sommet du Mont Ventoux.

Plus de 52 000 personnes sensibilisées

Durant l'été, les écogardes ne sont pas seulement sur les sites sensibles, ils sont également présents sur les marchés et diverses manifestations autour du Ventoux. Grâce à leurs stands sur les marchés hebdomadaires de Carpentras, Malaucène, Pernes-les-Fontaines ou encore Bédoin, mais aussi à ceux sur les fêtes telles que la Foire aux agnelles de Saint-Christol d'Albion ou encore la Fête de la Lavande de Sault, les écogardes peuvent sensibiliser locaux et visiteurs.

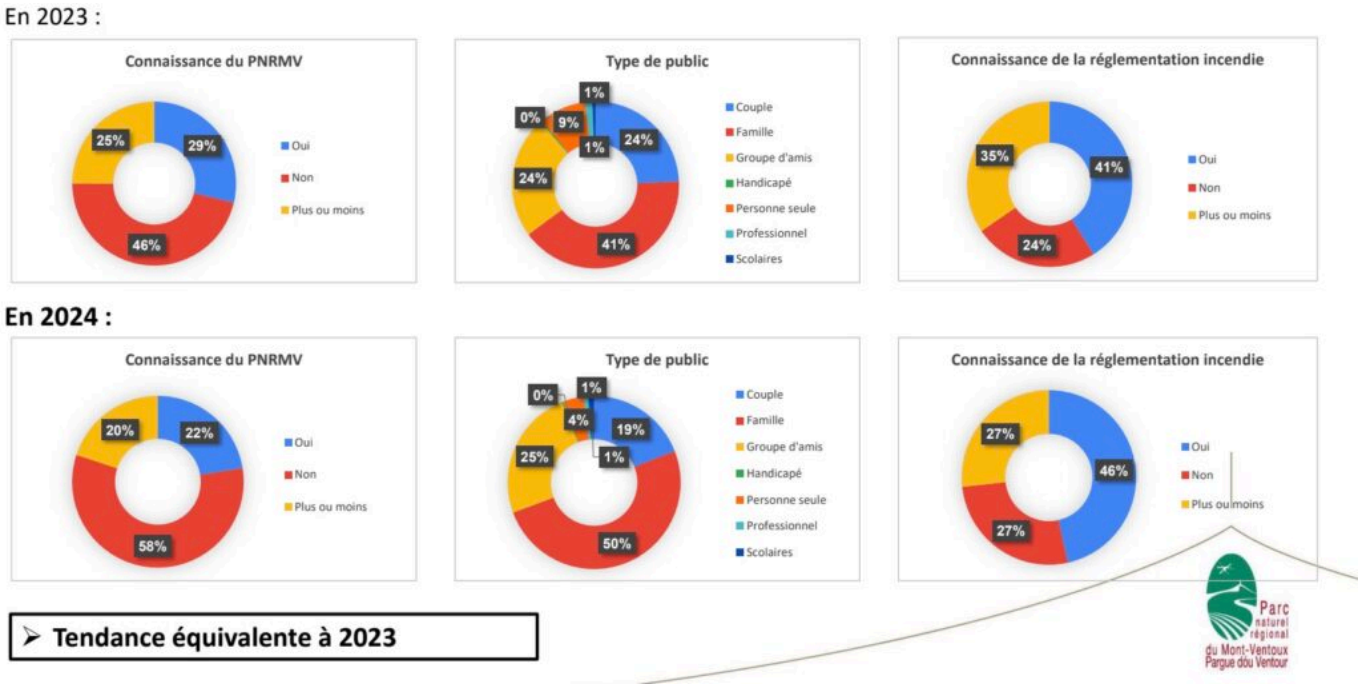
Ce sont donc 5 896 personnes qui ont été sensibilisées sur les différents marchés hebdomadaires, et 1 929 sur les autres événements. Et c'est sans compter les touristes et locaux que les écogardes ont rencontrés et informés directement sur les sites à surveiller. En tout, les écogardes ont cumulé environ 7 600 heures de patrouilles et ont sensibilisé plus de 52 000 personnes

En résumé, les tendances ont été équivalentes à celles de 2023 en termes de connaissances du PNR Mont-Ventoux, de types de public présents sur les sites, ou encore de connaissances de la réglementation qui entoure le risque incendie.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



©PNR Mont-Ventoux

« Des progrès, nous en faisons et nous avons encore des défis à relever, a conclu Jacqueline Bouyac. Je pense notamment au sommet du Ventoux, pour lequel nous devons aller un peu plus loin. L'accueil des visiteurs reste complexe tout comme les stationnements de véhicules et de fait, la sécurité des visiteurs. Un travail de concertation entre acteurs devrait être entrepris, à l'image de ce qui est mené par le Parc pour les Gorges du Toulourenc. Je suis convaincue que c'est en tirant collectivement les leçons de chaque saison estivale que nous pourrons améliorer les conditions d'accueil sur nos sites de nature. »

27 gardes pour surveiller les massifs forestiers du Luberon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Ce mercredi 10 juillet, la Région Sud et le Parc naturel régional du Luberon ont lancé la campagne 2024 de la Garde régionale forestière Luberon à l'écomusée de l'ocre Ôkhra à Roussillon. Une opération qui est renouvelée chaque année depuis 21 ans.

27 jeunes ont été formés par la Région Sud pour être mobilisés sur le territoire du Luberon du 24 juin au 31 août. Cette garde régionale forestière représente un budget prévisionnel de 198 206€, financé par le Conseil régional à 80%, et le reste par le Parc naturel régional du Luberon et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

L'objectif des gardes est de sensibiliser le public à la réglementation qui concerne l'accès aux massifs forestiers du Luberon durant la période estivale. Ils peuvent également relayer l'alerte sur un éventuel départ de feu. En 2023, 110 000 personnes avaient été directement sensibilisées aux risques d'incendie.

Des gardes sur tout le territoire

Identifiables par leur uniforme doté des logos de la Garde régionale forestière et du Parc naturel régional du Luberon, les gardes sont déployés à l'entrée des sites naturels les plus fréquentés du territoire :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

- Forêt des cèdres du Petit Luberon
- Colorado provençal à Rustrel
- Sentier des ocres et Ôkhra-Écomusée de l'ocre à Roussillon
- Accrobranches de La Tour-d'Aigues, Lagnes, Rustrel
- Vallon de l'Aiguebrun
- Gorges de Régalon
- Colline Saint-Jacques à Cavaillon
- Gorges de Véroncle
- Mines de Bruoux et ENS La Bruyère
- Gorges d'Oppedette
- Sud Luberon

Les gardes sont également présents sur certains marchés locaux, notamment ceux d'Apt, Bonnieux, Forcalquier, Goult, Lourmarin, Manosque, Maubec-Coustellet, ou encore Roussillon, afin de faire de la sensibilisation.

Un dispositif renforcé

En réponse à la hausse de près de 50% de visiteurs dans les massifs du Luberon en 2020 et 2021, la Garde régionale forestière a augmenté ses effectifs pour s'adapter au besoin grandissant de sensibilisation du public. De nouveaux postes ont notamment été créés dans le cadre de l'Opération 'Grand Site des Ocres'. Le Parc naturel régional du Luberon a même fait l'acquisition de deux VTT à assistance électrique en 2021 afin d'assurer une patrouille de gardes sur les crêtes du Luberon, grâce au soutien financier de la Fondation Crédit Agricole Alpes Provence.

Deuis 2023, les arrêtés préfectoraux liés aux risques d'incendie couvrent la période du 15 juin au 15 septembre. Pour connaître le niveau de risque incendie et les conditions d'accès aux massifs forestiers chaque jour, cliquez ici. Pour rappel, le Luberon a subi 11 incendie qui ont ravagé plus de 100 hectares ces cinquante dernières années, dont deux qui ont brûlé plus de 1 000 hectares en 1991 et en 2017 dans le Sud Vaucluse.

24 écogardes déployés sur le territoire du

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Mont Ventoux



Pour la 5e année, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux bénéficie du dispositif de la Garde régionale forestière. En tout, 24 écogardes vont sillonner le territoire tout l'été afin de limiter le risque incendie et sensibiliser les usagers et visiteurs des espaces naturels aux bons comportements.

Plus de 250 jeunes entre 18 et 26 ans sont formés chaque année par la Région Sud dans le cadre du dispositif de la Garde régionale forestière pour limiter le risque incendie sur les territoires sensibles. Ces jeunes saisonniers sont mobilisés pendant trois mois, de mi-juin à mi-septembre, pour appuyer les équipes des Comités communaux des feux de forêts (CCFF) et la sécurité civile.

C'est le cas notamment au sein du Parc naturel régional du Mont-Ventoux qui compte cette année 24 écogardes. Leurs missions sont d'expliquer aux usagers de l'espace naturel les dispositifs qui règlementent l'accès aux massifs forestiers, de relayer l'alerte sur un éventuel départ de feu ou les infractions auprès des agents assermentés (stationnement interdit, comportements à risques, pénétration dans les massifs en risque exceptionnel…), et de sensibiliser les visiteurs aux bons comportements. Les jeunes peuvent également réaliser des opérations de destruction de foyers de feu, de barrages en site de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

rivière, la réalisation d'enquêtes de fréquentation et l'aide aux personnes en difficultés.

> Des gardes forestiers pour prévenir les feux dans le Ventoux, le Luberon et les Monts de Vaucluse

Une présence au sommet du Mont Ventoux

Pour la première fois, le Parc bénéficie du dispositif de manière renforcée puisque, à la demande du Département de Vaucluse, 4 écogardes sont mobilisés en permanence sur le site nouvellement réhabilité du sommet du Géant de Provence.

Les écogardes doivent s'assurer que l'importante fréquentation du sommet ne nuise pas à la faune et la flore rares et protégées en place. Ainsi, en plus du sommet, les jeunes sont répartis sur huit autres secteurs : les gorges du Toulourenc (Malaucène, Mollans-sur-Ouvèze et St Léger-du-Ventoux), le lac du Paty (Caromb), le lac des Salettes et le secteur des Ocres (Mormoiron), les gorges de la Nesque Est (Monieux), les gorges de la Nesque Ouest et la Combe de l'Ermitage (Méthamis/Villes-sur-Auzon), les Dentelles de Montmirail (Beaumes-de-Venise, Gigondas, Suzette…), Pérégrine (Venasque), ainsi que le Pont d'Entrechaux (Entrechaux).

Les Dentelles de Motmirail, qui sont hors du secteur du PNR du Mont-Ventoux, sont également surveillées par les écogardes suite à un partenariat engagé avec le Parc après l'incendie ayant ravagé près de 240 hectares de forêt en août 2021.

Les écogardes en 2023 en chiffres
– **6 972** heures de patrouille
– **40 858** personnes sensibilisées
– **31 015** véhicules comptabilisés dont **5 827** en stationnement sauvage
– **16** alertes feux données
– **139** foyers de feux détruits
– **1 600** barrages en rivières détruits
– **1 203** empilements de pierres détruits
– **2 355** litres de déchets ramassés

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Les écogardes du Ventoux et du Luberon mobilisés contre les incendies



Jusqu'à mi-septembre, 23 écogardes vont sillonner le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, et 26 couvriront le Parc naturel régional du Luberon pour faire de la prévention mais aussi de la sensibilisation auprès des visiteurs, ou encore pour alerter en cas de départ de feu ou en cas d'infraction.

Chaque année, plus de 200 jeunes entre 18 et 25 ans de la Région Sud sont formés par des professionnels de la protection contre l'incendie pour faire de la prévention et de la sensibilisation au sein des parcs naturels régionaux dans le cadre du programme 'Guerre du feu'.

Ensemble, les deux parcs naturels régionaux du département de Vaucluse comptabilisent 49 écogardes. Leur mission consiste à expliquer aux usagers des espaces naturels les dispositifs qui règlementent l'accès aux massifs forestiers l'été sur les territoires des Parcs, relayer l'alerte sur un éventuel départ de feu, participer activement à la sensibilisation sur le bon comportement des visiteurs en milieu naturel, ainsi qu'informer les estivants sur l'offre touristique locale et les possibilités de balade. Ils sont également amenés à faire des opérations de destruction de foyers de feu, de barrages en site de rivière, à réaliser des enquêtes de fréquentation et à aider des personnes en difficultés puisqu'ils sont formés aux premiers secours.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



©PNR Luberon

Les secteurs des écogardes

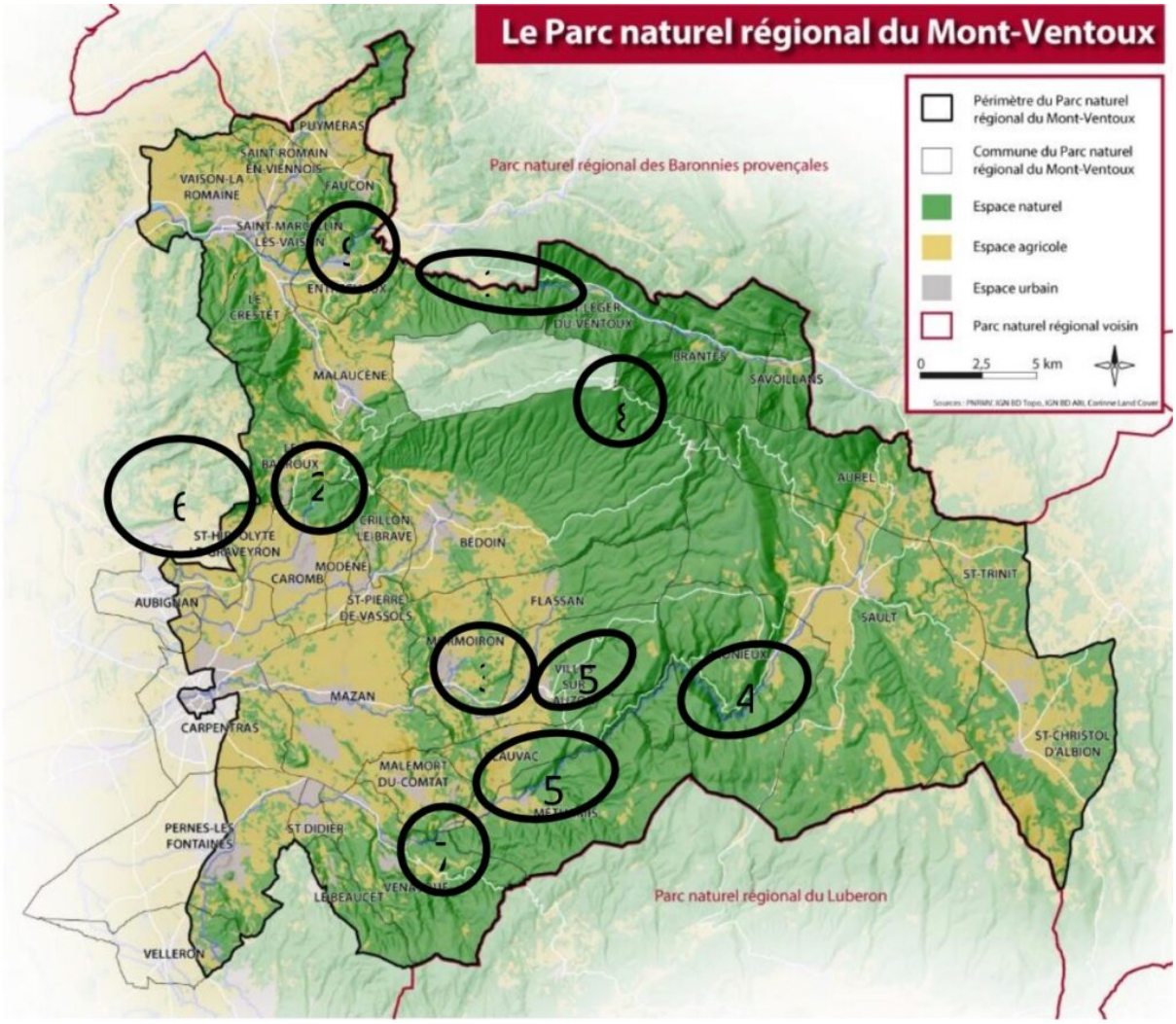
Identifiables à leurs blasons ‘Garde régionale Forestière’ et ‘Parc naturel régional du Mont-Ventoux’ ou ‘Parc naturel régional du Luberon’, les écogardes sont déployés par binômes sur les sites naturels les plus fréquentés et les plus sensibles au risque incendie des deux territoires.

Ainsi, sur le territoire du Ventoux ils couvrent les Gorges du Toulourenc (Malaucène, Mollans-sur-Ouvèze et St Léger-du-Ventoux), le Lac du Paty (Caromb), le Lac des Salettes et le secteur des Ocres (Mormoiron), les Gorges de la Nesque Est (Monieux), les Gorges de la Nesque Ouest et la Combe de l’Ermitage (Méthamis/Villes-sur-Auzon), les Dentelles de Montmirail (Beaumes-de-Venise, Gigondas, Suzette), Pérégrine (Venasque), le sommet du Ventoux (Bédoin, Saint-Léger-du-Ventoux, Brantes), et le Pont d’Entrechaux.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

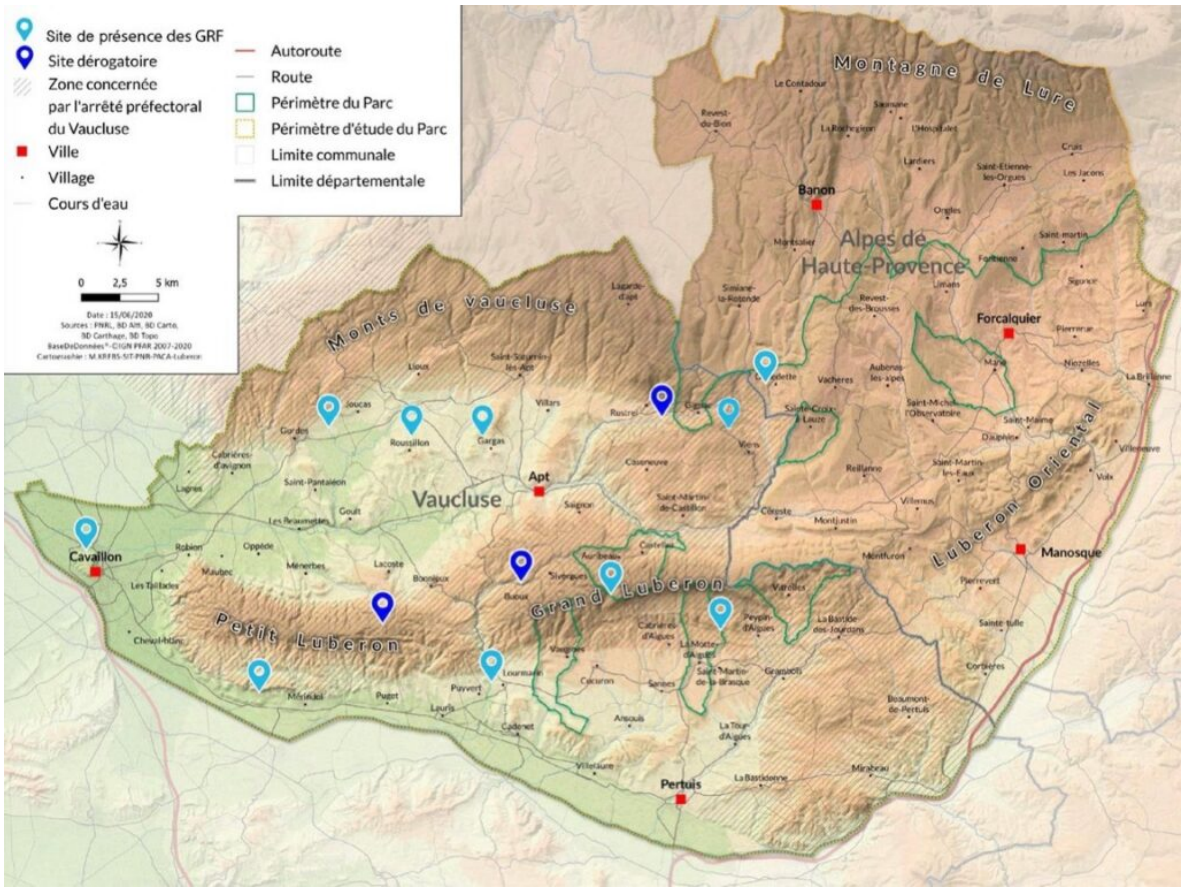
Ecrit par le 7 novembre 2026



Sur le territoire du Luberon, les écogardes sont déployés sur la Colline Saint-Jacques (Cavaillon), les Gorges de Régalon, les Gorges de Véroncle, la Forêt des Cèdres du Petit Luberon, le Vallon de l'Aiguebrun, le Colorado provençal (Rustrel), les Gorges d'Oppedette (Alpes-de-Haute-Provence), le Sud Luberon, les Mines de Bruoux (Gargas), ainsi qu'Ôkhra (Roussillon).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les jeunes sont aussi présents sur différents marchés du territoire, tels que Bédoin, Vaison-la-Romaine, Carpentras, Beaumes-de-Venise, Lourmarin, Apt, Coustellet, et bien d'autres afin de faire de la prévention.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



©PNR Mont-Ventoux

Ce qui est autorisé ou non durant l'été

Chaque année, pendant l'été, l'accès à certains massifs forestiers est règlementé en fonction des conditions météorologiques et du risque incendie. Pour connaître le niveau de risque incendie en direct,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

cliquez ici ou appelez le 04 28 31 77 11. L'accès à certains sites peut être interdit selon la situation.

Du 15 juin au 15 septembre, le bivouac et le camping sont interdits, sauf si vous êtes accompagnés par un professionnel détenant l'autorisation « Sécurité – Environnement » délivrée par le Département. Tout objet susceptible d'allumer un feu est interdit dans les massifs, et la circulation hors pistes revêtues est interdite, sauf pour rejoindre un domicile ou un gîte.

Les infractions aux conditions d'accès aux massifs forestiers sont passibles de 750€. Le fait de provoquer involontairement l'incendie des bois et forêts est sanctionné par 30 000 à 45 000€ d'amende et 2 à 3 ans de prison.

Durant l'été 2022, au sein du Parc naturel régional du Mont-Ventoux :

-8 337 heures de patrouille
-25 921 personnes sensibilisées
-29 988 véhicules comptabilisés dont 6 089 en stationnement sauvage
-36 alertes feux données
-93 foyers de feux détruits
-842 barrages en rivières détruits
-1026 empilements de pierres détruits
-1 694 litres de déchets ramassés

V.A.